Vol06 N°01 Jan 2023 pp.581-599 **EISSN**: 2710-8031/ **ISSN**: 2602-618X

Les bandits d'honneurs Arezki L'Bachir et les frères

Abdoun vus par la presse coloniale (1893-1897)

The bandits of honor Arezki L'Bachir and the Abdoun brothers seen by the colonial press (1893-1897)

Hocine l'hadj Mezhoura épse Salhi*

Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou

Date de soumission :29/07/2022 Date d'acceptation :06/11/2022

Date de publication: 31/01/2023

Résumé: dans cette étude nous examinerons le regard porté par la presse coloniale sur les bandits d'honneurs de Kabylie à la fin du XIXe siècle. Le phénomène de soulèvement et de rébellion contre le pouvoir colonial n'aurait pas disparu, surtout après l'instauration d'un régime civil en 1870, qui a débuté sous le règne de l'Amiral de Gueydon.

En effet, la fin de l'insurrection de 1871, se traduit par de violentes réactions contre les Algériens, ils étaient condamnés à croupir au plus bas de l'échelle sociale et puis soumis à la dureté humiliante du régime civil et du code de l'indigénat.

En raison d'un climat d'insécurité et de répression, l'Algérie connaîtra une rébellion des masses rurales et l'apparition du phénomène : Brigandage ou le banditisme d'honneur. Les bandits «Arezki L'Bachir et la bande des frères Abdoun» connurent un très grand succès en Kabylie fin du XIXe siècle.

Parmi les moyens de répression utilisés par les autorités coloniales pour contrer cette rébellion : « la presse écrite», plusieurs journaux ont été mobilisés pour lutter contre le phénomène des bandits d'honneur que l'Algérie a connu notamment en Kabylie.

Mot clés : Kabylie ; répression ; rébellion, bandits d'honneur, presse coloniale.

Abstract: in this study, we will examine the view of the colonial press on the bandits of Kabylia at the end of the 19th

♦ Auteur correspondant

century. The phenomenon of uprising and rebellion against the colonial power would not have disappeared, especially after the establishment of a civil regime in 1870, which began under the reign of Admiral de Gueydon.

Indeed, the end of the insurrection of 1871, resulted in violent reactions against the Algerians, they were condemned to languish at the bottom of the social ladder and then subjected to the humiliating harshness of the civil regime and the code of indigent.

Due to a climate of insecurity and repression, Algeria will know a rebellion of the rural masses and the appearance of the phenomenon: Brigandage or the banditry of honor. The bandits "Arezki L'Bachir and the band of the Abdoun brothers" were very successful in Kabylia at the end of the 19th century.

Among the means of repression used by the colonial authorities to counter this rebellion: "the written press", several newspapers were mobilized to fight against the phenomenon of the bandits of honor that Algeria knew in particular in Kabylie.

Keywords: Kabylia; repression; rebellion, bandits of honor, colonial press.

Introduction:

Dès la chute de la Kabylie en 1857, une des conséquences de cette défaite fut que les villages perdirent leur autonomie. Le pouvoir colonial a commencé à exploiter le système de concessions et de confiscation des terres, en les attribuant aux nouveaux colons européens.

Les souffrances de la région de Kabylie se sont poursuivies après l'échec du soulèvement d'El Mokrani et Cheikh El Hadad de 1871, cette résistance a été sévèrement réprimée par les autorités coloniales.

À la fin du XIXe siècle, la région s'étendant entre Azefoun et Akfadou a connu des soulèvements locaux menés par des rebelles issus des milieux populaires qui s'inscrivent dans la continuité de la révolution de 1871, phénomène de plus en plus populaire connu sous

le nom de «Bandits d'honneur »¹. Arezki L'Bachir et les frères Abdoun devenus des figures légendaires, dans la mémoire collective kabyle.

Afin d'offenser la rébellion populaire, les autorités coloniales ont créé de nombreux mécanismes et moyens, la presse coloniale était le moyen le plus important d'exprimer la conscience collective de la société coloniale et de se traduire par des réactions sur diverses questions algériennes. Nous voulions savoir comment cette presse réagissait au phénomène des Bandits d'honneur en Kabylie.

L'objectif de cette recherche est de prendre connaissance de ces grands révoltés qui ont marqué l'histoire de la résistance locale en Algérie (Kabylie) à la fin du XIXe siècle et pour bien cerner ce sujet, la problématique suivante s'impose : Quel est le regard porté par la presse coloniale sur ces rebelles, justiciers et redresseurs du tort (bandits d'honneurs) hors pair?

I. La politique coloniale en Kabylie:

Les premières mesures prises ont donné aux Kabyles un aperçu de l'étendue du mal qu'ils subiraient sous la nouvelle administration civile. Des milliers de Kabyles ont été emprisonnés ou bannis de chez eux ; le principe de responsabilité collective s'applique à tous les villages insurgés ; des terres ont été confisquées et spoliées pour les donner aux nouveaux arrivants, les Alsaciens-Lorraines. Il suffit de citer à cet égard la loi Warnier de 1873² (renforcée en 1887) qui exproprierait les "indigènes" d'une partie de leurs terres³.

⁻¹ مزيان سعيدي: السياسة الاستعمارية الفرنسية في منطقة القبائل ومواقف السكان منها (1871-2009)، أطروحة لنيل شهادة الدكتوراه في التاريخ الحديث والمعاصر، جامعة الجزائر، 2008-2009 ص: -87.

^{2 -} La loi du 26 juillet 1873, la loi Warnier, traduit une nouvelle orientation de la politique algérienne, elle accompagne l'avènement de l'administration civile, l'extension du territoire civil, la reprise de la colonisation libre et officielle. Elle est essentiellement destinée à permettre des transactions rapides et plus sur entre Algériens et Européens. Voir : Alain Sainte Marie : Législation foncière et société rurale de la loi du 26 juillet 1873, dans les douars de l'Algérois. Revue étude rurales. Numéro : 57, janvier/mars 1975. P.61

^{3 -} Settar Ouatmani : Arezki l'Bachir un Bandit d'honneur en Kabylie au XIXe siècle, Revue des mondes musulmans et de la méditerranée. France, 2014

Les séquestres individuels et collectifs annoncés après l'insurrection de 1871 couvraient une superficie de 2 639 000 ha, soit l'équivalent de cinq départements français. Selon l'état de liquidation du séquestre en 1878, sept communes ont vu leurs territoires entiers réunis au domaine soit 309 614 ha. Par ailleurs, 301 516 ha de terres arables ou cultivées sont également rattachés au Domaine ces mesures d'urgence sont complétées par un arsenal juridique qui va compliquer la vie des paysans Kabyles⁴.

L'administration coloniale songea dès lors à doter la Kabylie d'institution qui permettrait au gouvernement de contrôler directement la population. Le gouverneur général de l'Algérie, l'Amiral de Gueydon, tenta d'opter pour une réorganisation politique et administrative inspirée de l'expérience de Randon⁵.

Le 11 septembre 1871, il pose les bases de la nouvelle organisation de la Grande Kabylie en prévoyant le remplacement progressif des administrateurs de district ainsi que des bureaux arabes par des chefs de circonscriptions centrales. Cette nécessité engendra la promulgation d'un nouveau décret du 11 septembre 1873 qui remplaçait transitoirement certains territoires sous l'autorité militaire⁶. Ce nouveau système administratif fut interrompu à son départ avec l'échec et l'incapacité de la justice et de l'administration d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité dans ces nouveaux territoires civils.

Le gouverneur général Chanzy opta pour la commune mixte sur la direction d'un administrateur. Ce régime se développera et prendra une importance notamment en 1881 à la fin du gouvernement général Albert Grevy qui élargit le territoire civil⁷. Le couronnement de cette politique fut le vote en 1881 du « Code de l'indigénat » instaurant une véritable justice d'exception, entièrement dévolue à un fonctionnaire, en l'occurrence l'administrateur de la commune mixte⁸.

^{4 -} Planier Autonin: Le Banditisme rural en Algérie a la période coloniale 1871-1920, thèse de doctorat, Paris 1, Panthéon Sorbonne, 2020, p. 56

^{5 -} Settar Ouatmani : op.cit

^{6 -} Younes Adli : Arezki L'Bachir, Histoire d'honneur. Ed, Hasnaoui 2001, p. 161

^{7 -} Ageron Charles Robert : La France En Kabylie, 1er Ed, Belles, 2011. P 46

^{8 -} Settar Ouatmani: op.cit

Emile Violard dans son livre « Bandits de Kabylie, Bandits d'honneur kabyles au XIX^e », a défini cette violence comme suit : «le régime civil n'agit pas si franchement. Il assassine à coups d'amendes ; il assomme à coups de Code de l'Indigénat; il exaspère par ses incessantes chinoiseries, mais ruine l'indigène plus radicalement que le faisait le bureau arabe. Et si vous consultiez les Musulmans, si vous interrogiez les Kabyles de la montagne ou les Arabes de la plaine, ils vous diraient, les malheureux, que les administrateurs civils leur font regretter les officiers des bureaux arabes»⁹.

Mais la Kabylie ne se résigna pas à la domination coloniale. Même vaincue et divisée, et malgré la famine et la maladie qui régnaient à l'époque. Il n'y avait aucun autre moyen de résister que de prendre les armes, mais quelle arme ?

II. Le phénomène « bandits d'honneur» en Kabylie:

« Il faut trois choses pour faire un bandit : un indigène, la misère et une mauvaise administration.... Si l'on supprime les deux dernières, on embarrasserait peut-être le premier », a affirmé Daniel Saurin dans le journal l'Akhabar.

La fin du XIX^e siècle coïncida, avec l'essor du banditisme, en 1893, lorsque les frères Abdoun¹⁰, trois au total, originaires des At Djennad, et qui avaient pris le maquis pour des raisons d'honneur, se liguèrent avec le célèbre Arezki L'bachir¹¹ et joignant leurs troupes et bandes, réussirent à semer la panique et la terreur parmi les forces coloniales chargées de faire respecter l'ordre et la sécurité¹².

^{9 -} Emile Violard: Bandits de Kabylie, Bandits d'honneur kabyles au XIXe. Liminaire d'Abderrahmane Rebahi, Alger, Livres, Edition, 2004, pp. 33-34.

^{10 -} Les Abdoun sont de riches indigènes du douar des Ait Djennad, commune mixte du Haut Sebaou. D'origine maraboutique. Trois hommes de cette famille se sont distingués pour avoir pris le maquis à la fin du XIXe siècle : Mohamed ou El Hadj ou Abdoun, son frère Ahmed ou Essaid ou Abdoun son fils El Bachir. Voir: Dehbia Abrous : Hommes et Femme de Kabylie. Sous la direction de Salem Chaker, Tome 1, Edisud, 2001, p.18

^{11 -} Arezki El Bachir est né vers 1859 à Bou Hini, lors de son arrestation à la fin de l'année 1893, il avait peut être quarante ans. Il est le fils d'El Bachir ou Ali Nait Ali et de Tassadit Tadjibat, il appartient à la tribu des Ait-Ghobri. Voir : Abrous Dehbia, op.cit, p64

Comme toutes les sociétés qui ont subi et vécu le colonialisme, la société kabyle a développé des procédés de résistance qui vont marquer les esprits, en effet, le banditisme comme résistance a contraint l'administration coloniale à revoir sa stratégie, à remettre en question sa politique entière. Pour de nombreux chercheurs, journalistes, masses populaires, l'appropriation de ce mode de résistance par les hommes, était une réponse légitime pour s'affirmer face aux colonisateurs¹³.

L'apparition des bandits d'honneur se situait principalement dans le contexte colonial et était honorée par les indigènes en tant que héros nationaux. Ces derniers les ont protégés en leur assurant sécurité, nourriture et ravitaillement.

Les bandits d'honneur sont nombreux et existent partout, dans l'immensité du territoire de l'Algérie. Ils se sont fait connaître vers la fin du XIXe siècle. Voler aux riches pour donner aux pauvres, c'est ainsi, que la légende populaire les définit.

Les autorités coloniales les qualifiées des « hors-la-loi », «les bandits de grand chemins», « de brigands », « d'agresseurs des pauvres » et de « voleurs de bétail ». Pour les discréditer aux yeux du peuple, les religieux, complices des Français, émis des fatwas contre eux. Dans un article du journal « Le Républicain de Constantine » paru le 30 décembre 1893, Morinaud qualifie les Bandits d'honneurs Kabyles de brigands : «Si la Kabylie est débarrassée des brigands qui la désolaient... »¹⁴.

Arezki el Bachir et Abdoun, ces fameux Bandits, qui avec leurs bandes armées réussirent à tenir en échec, pendant de longs mois, l'administration qui les traquait comme les bêtes sauvages¹⁵.

¹² - Malik Bellil: Hors-la-loi et bandits d'honneur kabyles au XIXe siècle, Kabylie Universel. Com. 06 novembre 2013, www.kabylieuniversel.com consulté le 10 juillet 2022.

^{13 -} Guenifissi, Hayet : La représentation des bandits d'honneur dans l'imaginaire social kabyle, Revue d'histoire méditerranéenne, Vol.3, No.2, décembre 2021, p. 74.

^{14 -} Morinaud. E : Justice Recompose, Le Républicain de Constantine, 30 décembre 1899, Paraissant tout les jours excepté le dimanche. Ed. Constantine, S. N, Vol. 6, No. 4434

¹⁵⁻ M.M. Geiser et Madon: Comité l'hivernage Algérien, Alger, Reine des stations hivernales. Algérie (1830-1962), Éditeur : Impr. de Farnier et Chauvette (Nancy), p. 15

III. Les bandits d'honneurs Kabyles vus par la presse coloniale :

La presse écrite est le principal moyen de communication et représente les plus importants canaux d'information, mais aussi un moyen de tromper l'opinion publique et le redoutable instrument de l'administration coloniale.

Les débuts de la presse en Algérie sont liés à ceux de l'occupation coloniale. Des journaux pour soutenir l'action coloniale L'Akhbar, Courrier d'Algérie, la Dépêche algérienne, la Dépêche quotidienne, L'écho d'Alger, Dimanche matin, et bien d'autres, étaient autant de périodiques publiés pour soutenir l'action du gouvernement général de l'Algérie.

De nombreux journaux en Algérie et en France, se sont particulièrement intéressés à cette question, le Figaro, le journal des Débats politiques, la Croix, la Gazette, la Lanterne....

La plupart des titres publiés à la fin du XIXe siècle définissent la question de l'honneur des rebelles comme suit: "Bandits, des hors-la-loi, les brigands, l'insaisissable bandit d'Yakouren". Voici quelques articles parus dans la presse de l'époque et comment, celle-ci définissait l'affaire Arezki L'Bachir et les Abdoun.

III.1 Illustration des bandits d'honneur :

Le journal la Croix du 17 décembre 1893 avec un titre « Encore Arezki » décrit Arezki L'Bachir, comme gendarme et traitre : «il pose un peu pour le bandit classique armé jusqu'aux dents. C'est toujours lui qui exécute l'espion, le gendarme indigène ou traitre, Arezki déclare que l'arme est excellente et qu'il y tient beaucoup. Elle a déjà fait une dizaine de victime » 16. le Temps du 26 décembre 1893 écrit après son arrestation: «Ces bandits qui avaient jeté la terreur dans toute la Kabylie, sont poursuivis et traquées par les forces qui opèrent sous la direction des Sous Préfets de T.Z et Bougie du 26 novembre au 16 décembre, 21 bandits ont été atteints quelques, un sont faits tuer les armes a la main et d'autres ont été captures vivants » 17, il les qualifie de bandits qui ont semé la terreur

17 - Correspondant: Affaires coloniales, le journal le Temps, Paris, No. 11902, Paris, No. 11902, 23 décembre 1893.

^{16 -} S. A: le journal la Croix, Paris, Vol, 14, No : 3254, 17 décembre 1893.

et la peur dans la région de Kabylie, et les autorités coloniales les ont réprimés.

Dans un grand titre du journal «des Débats politiques et littéraires»: «le banditisme en Kabylie», les exploits d'Arezki L'Bachir et la rivalité entre les Abdoun et les Achabou étaient ainsi évoqués: « les exploits d'Areski ont leur origine dans des rivalités de famille qui ne sont d'ailleurs pas rares dans cette partie de l'Algérie, ils commencèrent par une véritable vendetta. Les Abdoun et les Achabou, deux familles Kabyles très riches, très puissantes dans la contrée vivaient depuis longtemps en mésintelligence leurs dissentiments auraient, paraît débuté par des rivalités politiques: En 1882, les Achabou étaient au pouvoir deux d'entre eux étaient présidents de douars (communes), deux autres amin »¹⁸.

La presse se réjouit de la mort des bandits d'honneur c'est que nous apprend le journal l'Impartial du 31 décembre 1893 sur l'assassinat de Mohamed ou Djabara : « La fameuse bande d'Arezki est aujourd'hui réduite à quatre où cinq. Le terrible Mohamed ou Djabara a été tué à Talbent...»¹⁹.

La presse coloniale c'est toujours efforcée de dépeindre les conflits entre les tribus à travers le phénomène de vengeance qui sévissait en Kabylie depuis des siècles. Le journal des Débats politique du 25 décembre 1893, avec le titre « La lettre d'Algérie : les Bandits de Kabylie », il nous présente l'affaire comme suit: « depuis ce temps, on n'a pas pris Arezki mais il s'est fait une réputation sérieuse. Lui et sa bande ont continué de tuer du monde, et surtout donné l'exemple d'un genre de vie qui ne manque pas d'attraits pour les fainéants et les aventuriers qui ne sont ni plus ni moins nombreux en Kabylie qu'ailleurs.

On ne tarda pas à découvrir, avec un peu de surprise, que des contumaces, des condamnés à mort, des évadés de Cayenne, prenaient leur retraite, comme des fauves dont on a peur, à deux pas

^{18 -} S. A: Le banditisme en Kabylie, Journal des débats politiques et littéraire, paru le, Paris, Vol. 105, NO : du matin, 25 décembre 1893.

^{19 -}S.A : En Kabylie, Le journal l'impartial (1890-1956) : organe républicain des intérêts de Djidjelli et de la région, No. 17, dimanche 31 décembre 1893

des gros villages du Djurdjura qui leur fournissaient de la viande, de la galette, des vêtements, et même, disait-on, des compagnes pour les distraire. S'ils craignaient d'être dénoncés, ils tuaient leur homme, quelquefois en pleine assemblée.

Ils se faisaient la main en assassinant, un peu au hasard, un Européen ou un Kabyle un d'entre eux avait massacré en une fois une famille française »²⁰.

L'auteur tente de le discréditer en qualifiant les actions commises par sa bande de crimes et qui continue de tuer de nombreuses personnes, puis il fait allusion à son mode de vie et le traite de paresseux et d'aventurier. Il décrit les condamnés et les évadés de Cayenne comme des fauves sauvages qui terrifient les colons notamment avec le soutien qui leur a été accordé par des villageois du Djurdjura.

J. Sylvestre en fait le récit dans un long article: «les Abdoun impuissants a satisfaire seuls leurs rancunes, faisaient appel à un chef de bande à Areski el Bachir, scélérat, cupide et sanguinaire... qui pousse les malfaiteurs à tuer à piller, à voler, pour la satisfaction des pires instincts...»²¹.

Le journal «le Matin » du 23 janvier 1895, présentait le groupe d'Arezki l'Bachir comme «Bandits»: «Ils formaient quatre bandes, la bande d'Areski, celle d'Abdoun, la bande des Beni Flik et celle des Beni Hassaine, qui opéraient isolement ou en commun, selon les circonstances » et comme brigand : «Areski..., à la suite de poursuites pour différents vols, avait assassiné successivement trois Amins qui voulaient s'emparer de lui... »²².

Un article du député Flandin paru « le Progrès » de Sidi Bel-Abbes du 13 mars dans « Le Petit Kabyle » 21 mars 1897, intitulé Flandin et la Kabylie. Il relate les raisons qui ont poussé Arezki L-Bachir et les Abdoun à se révolter, et celle-ci était comme fut mentionnée la confiscation des terres kabyles au profit des colons européens et il a déclaré: «donc, si le pays kabyle a été, à un moment

^{20 -} S.A: En Kabylie, Le journal l'impartial (1890-1956) : organe républicain des intérêts de Djidjelli et de la région, dimanche 31 décembre 1893, Numéro : 172 21 - Sylvestre. J : Le banditisme en Kabylie, La Virgie algérienne, journal des

intérêts coloniaux politique et quotidien (puis Journal politique quotidien), Alger (S. N), No. 5285, 06 juin 1894

^{22 -} S. A: l'Affaire, le Matin, Vol. 12, No. 3981, 23 janvier 1895.

donné, désolé par Areski, si, aux côtés de ce dernier, Abdoun a pu devenir le légendaire massacreur que l'on sait, tout cela c'est la faute...; des expropriations ou, pour être plus explicite, de ceux qui font pratiquer les expropriations, c'est-à-dire des colons européens devenus -le plus souvent à la suite de prêts réguliers- créanciers hypothécaires des Kabyles.

À propos d'Arezki L'Bachir, Il dit qu'il possédait la plus belle maison du village, le meilleur terrain et un troupeau : « Areski était si peu une victime de l'expropriation, qu'il était lui-même propriétaire de la plus belle maison de son village et des meilleures terres des alentours. Il avait aussi un superbe troupeau dont il tirait de beaux revenus ».

Concernant les Abdoun, il a mentionné ce qui suit : « Quant à Abdoun le fait d'avoir été au bagne, d'avoir passé de longues années sur la terre; étrangère n'empêcha pas qu'à son retour à Agraredj, il retrouva une fortune foncière intacte, dont ses proches parents avaient profité durant son absence, et qui lui fut intégralement restituée, car l'Etat, ainsi qu'il aurait dût faire, n'avait même pas songé à la placer sous séquestre. Dans ces conditions et puisque les chefs des bandits kabyles étaient à juste titre, réputés pour être les plus riches propriétaires de la contrée»²³. À la lecture de ces allégations nous pouvons discerner la haine que le député porte aux rebelles indigènes²⁴.

III. 2 L'arrestation d'Arezki L'Bachir:

Sous l'autorisation du Gouverneur général Cambon, le préfet Laroche et Lefebure sous-préfet à Tizi-Ouzou, organisent une expédition mixte composée de civils et de militaires. Les premiers sous les ordres des administrateurs de leurs adjoints et des chefs indigènes. Ils commandaient à un certain nombre des Kabyles armés pris dans chaque village parmi ceux qui avant eurent le plus à souffrir des bandits et qui remplissaient le rôle de traqueurs. Ils

^{23 -} S.A : Conférence de M. Flandin, Le petit Kabyle, journal politique et littéraire. Organe de la défense des intérêts de la Kabylie et des Issers, Douzième année, No. 669, 21 mars 1897.

^{24 -} S.A : Conférence de M. Flandin : Le progrès de Sidi Bel-Abbes, journal de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès, samedi 13 mars 1897, Éditeur: [s.n.] (Bel-Abbès) 14éme année, NO. 1198

donnaient toutes les informations utiles et avec l'aide des gardes forestiers et gendarmes n'hésitaient pas à rafler les bandits²⁵.

Même le conseil général et l'assemblé départementale ont exhorté les autorités de mettre fin à Arezki L'Bachir, c'est ce que nous relate le journal le Matin du 16 décembre 1893: «Le conseil général vota la mise à prix de la tête d'Areski El-Bachir, un bandit très intéressant, qui depuis cinq ans, tient la broussaille et terrorise ses coreligionnaires, les Kabyles des environs de Tizi Ouzou.

L'assemblé départemental, vient demander au gouvernement général de proclamer l'état de siège dans la vallée du Sebaou et d'envoyer deux bataillons de zouaves chargé de capturer ou de détruire Areski et sa bande »²⁶.

Dans un article sous-titré: « EN KABYLIE » dans l'Impartial du 31 décembre 1893, le journal annonce l'arrestation des bandits d'honneur comme une bonne nouvelle, et il les considérait comme des criminels dangereux : « Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs un certain nombre de renseignements inédits.

Les malfaiteurs dangereux qui infestent la Kabylie se divisent en trois bandes bien distinctes. La première, dite des Beni-Fliket des Beni-Hassein, a pour repaire la forêt qui s'étend de Dellys jusqu'à Sidi-Aïch. Elle est composée de bandits, sans foi ni loi, ne respectant ni les européens ni les indigènes. A maintes reprises ils ont essayé d'intimider le gardes-forestiers vivant dans des maisons isolées et les ont obligés à leur fournir les vivres qui leur étaient nécessaires. Souvent pourtant, nos gardes ont su résister aux intimidations de ces forcenés.

La seconde bande est composée des deux frères Ab'doun et huit ou dix autres repris de justice. Nul n'ignore ce que sont les Abdoun. Ahmed ou Saï'd et Mohamed ou El-Hadj Abdoun condamnés, à tort d'après eux, aux travaux forcés à perpétuité pour

26 -S. N: Areski El Bachir: Les exploits d'un Fradia –volo Algérien, Matin, Dernier télégramme de la nuit, No. 3575, décembre 1893

^{25 -} Sainte-Marie, Alain : Réflexion sur le banditisme en Algérie à la fin du 19eme siècle (A propos de la grande Kabylie (1890-1895), Recherches régionales, Vol. 23, No. 4, p. 5

assassinat du cheikh Mohamed Seddik, ont réussi à s'évader de Gayenne en 1887, sur un simple canot »²⁷.

Emile Violard nous raconte comment les autorités coloniales se sont donné la tête pour mettre fin au cauchemar d'Arezki L'Bachir: «Arezki, en effet, était devenu une curiosité, le great attraction du monde officiel et des touristes. Le gouverneur, les magistrats, les sénateurs, les députés se payaient la tete d'Arezki El-Bachir... »²⁸.

La Gazette algérienne²⁹ du 27 décembre 1893, nous rapporte sur l'arrestation d'Arezki el Bachir comme suit: «Le citoyen Arezki ben Bachir a été arrêté avant-hier soir samedi à Seddouck par Belkassem ben Sliman, le cheik, décoré de la Légion d'Honneur.

Arezki était cerné de partout et au moment de son arrestation il se disposait à gagner les environs de Sétif par Seddouck. Il était vêtu de la façon suivante : grandes bottes jaunes, pantalon bleu, burnous. Il n'était porteur que de 2 poignards. Il avait laissé ses armes dans une cachette quelconque.

Garroté, attaché sur un mulet, il a été, dès samedi, conduit sous bonne escorte à Takritz puis de là à Akbou où il est encore. Le bruit court ici qu'il avait déjà fait des aveux en ce qui concerne le lieu où se trouvent cachées tontes les armes et munitions de la bande. Quant à son identité, il ne l'a pas contestée. Il a au contraire dit à Bclkassem ben Sliman au moment où il l'arrêtait qu'il était bien Arezki »³⁰.

Quant au journal des Débats politiques et littéraires nous importe la capture d'Arezki El Bachir, et comment cette capture met fin au brigandage qui désolait la Kabylie depuis plusieurs années. Elle aura en Algérie le plus grand retentissement, car il était le plus redouté des chefs de bandes qui désolaient la Kabylie: «La principale des bandes, nous écrit notre correspondant, était commandée par un ancien forçat, le célèbre Areski; la seconde avait pour chef un bandit

29 - Paraissant tous les mercredis. Journal de l'arrondissement de Bône

^{27 -} S. A : En KABYLIE, l'Impartial, organe républicain des intérêts de Djidjelli et de la région, [s.n.] (Djidjelli), quatrième année, No. 172, 31 décembre 1893.

^{28 -} Emile Violard: Op. cit, p. 159.

^{30 -} S.A: Arrestation d'Arezki, Gazette algérienne, Lamponti, Imprimerie Léon, Bône, No: 102, 27 décembre 1893.

peut-être plus redoutable du nom de Abdoun; le chef de la troisième était un certain Djebara, deux fois échappé de Cayenne»³¹.

III. 3 Le procès d'Arezki L'Bachir et Abdoun:

Le procès d'Arezki L'Bachir et Abdoun, fut relaté dans les moindres détails par la presse, le 30 janvier 1895, Le Progrès nous dit ceci: quand l'interprète donne connaissance de l'arrêt, Arezki répond : «on a tué mon père- vous pouvez me tuer»³².

La Lanterne du 1er février 1895 publie un article intitulé: « Le Procès des Kabyles »: il nous informe de la poursuite du procès d'Arezki L'Bachir et Abdoun et mentionne qu'ils n'ont pas été directement impliqués dans ces affaires de banditisme : « Le procès des bandits kabyles a continué ce matin par l'interrogatoire des coaccusés d'Areski et d'Abdoun Sur différents assassinats et vols qu'ils ont commis sans la complicité de-leurs chefs. Areski et Abdoun ne sont donc pas impliqués dans ces affaires qui cependant revêtent le même caractère d'atrocité que celles précédemment relatées »³³.

Sur la condamnation d'Arezki L'Bachir le Mathurin du 03 février nous rapportait: « Nous croyons faire plaisir a nos lecteurs en donnant le verdict prononcé par la Cour d'assises d'Algérie contre la bande d'Areski El Bachir »³⁴.

L'Indépendant de Mascara du 03 février 1895, avec un grand titre « Areski », traite de la façon dont la presse et la justice ont humilié et diminué Arezki L'Bachir : «le haut et puissant seigneur Areski el Bachir vient de comparaitre avec ses compagnons devant la justice française... . Aujourd'hui qu'il est captif couché et enchainé il parait moins grand.

On voudrait le faire plus petit encore, on s'est appliqué à le diminuer, à montrer en lui le bandit vulgaire, détourner de grands chemins dévaliseur de cadavres fuités par sa balle traitresse»³⁵.

^{31 -} S. A : Areski el Bachir: les exploits d'un Fra-Dia-volo Algérien, le journal le Matin. No. 3575, dernier télégramme de la nuit, 16 décembre 1893.

³² S. A : Affaire Arezki : Audience du 26 janvier 1895 —condamnation à mort- : Le le Progrès, paraissant le mercredi et No : 70 le 30 janvier 1895.

^{33 -} S. A : Le procès des Kabyles, La Lanterne, NO. 6495, 01 février 1895

³⁴⁻ S. A: La bande d'Areski: dix condamnations a mort, le Mathurin, journal hebdomadaire indépendant défendent les intérêts des gens de mer en Algérie, Ed. Alger, Quatrième année, No, 1897, 03 février 1897.

^{35 -} S. A: Areski, l'Indépendant de Mascara, radical autonomiste, No. 1061, 03 février 1895 paraissant, dixième année, Editeur. S. N (Mascara),

Hocine l'hadj Mezhoura épse Salhi

Le 07 février 1895, « L'Oued Sahel » publie un article sur la condamnation d'Arezki et sa compagnie : «la cour d'assise d'Alger vient, après cinq jours d'audience, de rendre son verdict dans l'une des nombreuses affaires dites d'Areski : 18 kabyles sont accusés :

- De divers assassinats
- De vols qualifiés
- De séquestration
- D'attaque à main armée, d'un village kabyle

Les accusés sont passés devant le jury qui a prononcé les sentences suivantes³⁶, la condamnation à mort est prononcé à l'égard de :

- 1- Arezki L'Bachir
- 2- Mohamed Ou Essaïd Abdoun
- 3- Mohamed Amokran
- 4- Mohamed Ou Saïd Naït Saïd
- 5- Amara Ben Mohamed Ou Djouadi
- 6- El Hadi Ali Ou Karri
- 7- Mohamed Ou Iddir
- 8- Mohamed Ou Bou djemâa
- 9- Ahmed n'Amar Ou Tahar
- 10- Ali Ben Mohamed Ou Saïd Sont condamnés à vingt ans de travaux forcés :
- 1- Lounes ben Mohamed Ou Srir
- 2- Si Said Ould Iddir
- 3- Mohamed Ou M'hamed Said
- 4- Arezki Ou El-Hadj Mohamed Ou Amar
- 5- El-Hadi Ahmed Nait Abdesselem³⁷

Les accusés accueillent leur condamnation avec le fatalisme des indigènes. Arezki L'Bachir et Abdoun disent : « *Vous nous avez condamnés, qu'on nous exécute de suite* »³⁸. Cet aveu met en lumière le courage des deux rebelles qui ont lutté contre l'injustice et l'oppression.

Les acquittés sont:

^{36 -} S. A : La Bande Areski : dix condamnations a mort, L'Oued Sahel, journal politique, littéraire, commercial et agricole, Paraissant tous le mercredi et samedi, Bougie, Ed. S. N, neuvième année. No. 930, 07 février 1895.

^{37 -} Emile Violard: op. cit, p. 210

^{38 -} L'Oued Sahel: op.cit

- 1- Amara Ben Ou Boudjemaa
- 2- Mohamed Ou Said Nait Saadi
- 3- Ibarichen Mezian Ou Ahmed Ben Bachir³⁹.

La Lanterne dans son numéro paru le 24 mai 1897, nous relate les condamnations de la bande d'Arezki L'Bachir et Mohamed Abdoun comme suit: « Trois condamnations à mort »: « la cour d'assises d'Alger a condamné à mort aujourd'hui le nommé, -Ou-Abdoun, un des survivants de la bande d'Areski dont on se rappelle les méfaits. Mohamed-Ou-Abdoun, condamné à mort une première fois en1883, pour le meurtre d'un président de douar, vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Le 13 novembre 1887. Il parvint, avec son frère, à s'échapper de la Guyane où il avait été déporté ».

Même le grand journal le Figaro s'est intéressé à Arezki L'Bachir, comme on peut le lire dans un long article d'Hugues le Roux publié le 16 mai 1895, il met l'accent sur l'affaire d'Arzeki L'Bachir et Abdoun et traitant de la vie de la femme d'Arezki: «la femme d'Areski va sur ses trente trois ans. Sa beauté fut célèbre dans la montagne. Elle passe pour en avoir fait largesse; à présent elle en trafique pour vivre. C'est une créature de race. Une demi-maigreur a conservé de la pureté à ses lignes. Elle est vêtue avec quelque recherche. Ses bandeaux, bien noirs, soulèvent la coiffure de foulard rouge et jaune. Une mousseline semée de trèfles rouges la vêt d'un surplis d'enfant de chœur. Une large ceinture rouge...

Cet homme avait la bosse de noblesse curieusement développée nullement celle de la législation. Il ne pouvait pas comprendre qu'un innocent qui a été condamné à mort, puis aux travaux forcés doit y mourir de bonne, volonté plutôt que de s'évader du bagne et de venir dans son pays se venger sur ceux qui l'ont perdu».

L'auteur nous rapporte aussi ces paroles déchirantes d'Abdoun à son fils : « Souviens-toi que ton père meurt victime de la justice française. Ne l'oublie pas et venge-le des Achabo»⁴⁰.

_

^{39 -} Emile Violard: op. cit, p. 210

^{40 -} Hugues le Roux: Six têtes, Le Figaro: journal non politique, Paris, Figaro, 136 (Seine et Seine et Oise), 16 mai 1895.

La presse française publiée en Algérie, était la rompe de lance pour ces potiers européens afin de défendre et d'étendre leurs intérêts. Elle trouvera le moyen d'attirer de nombreux lecteurs en fabriquant des récits, elle rapporte les exactions venant des amis, des chefs de douars et de certains membres de l'administration française.

Elle manifeste sa cruauté envers ses défenseurs du peuple, les différents titres publiés à la fin du XIXe siècle fustigent les justiciers de Kabylie.

III.4 L'exécution d'Arezki et ses compagnons:

La presse s'est également penchée sur les poursuites engagées contre Arezki L'Bachir, révélant la préoccupation et l'inquiétude des autorités coloniales face à cette insurrection popularisée, devenue une menace pour les intérêts français en Algérie.

Il a été mentionné dans le journal Le Messager de l'Ouest⁴¹ du 14 mai 1895 à propos de l'exécution d'Arezki L'Bashir: «C'est aujourd'hui qu'a eu lieu, à Azazga, exécution d'Areski el de ses cinq compagnons. Areski était le roi de la forêt; tous le craignaient. Il y avait partout, dans les douars et dans les villages européens, des Indigènes et des colons qui le soutenaient, le cachaient ils lui procuraient des armes. Des touristes allaient l'interviewer; une jeune miss, dit-on, passa vingt quatre heures en sa compagnie, dans les épais fourrés... Il avait même des correspondants à Alger; il était au courant de ce qui se passait dans noire capitale algérienne; on lui résumait les articles de journaux dans lesquels il étai parlé de lui... Ne vînt-il pas à Alger»⁴².

A la une du «Réveil Bônois » du 14 mai 1895 : «l'exécution d'Arezki à Azazga : six têtes sous la guillotine : «l'exécution ce matin a eu lieu, sur la place d'Azazga, devant la gendarmerie, l'exécution des six bandits kabyles de la bande Areski ». Puis il nous décrit le courage de ces braves hommes comme suit : «les condamnés sont morts courageusement sous la bascule de la guillotine. L'exécution a eu lieu dans l'ordre suivant :

1- Ahmed n'Amar Ou Tahar

^{41 -} Journal de l'arrondissement de Sidi Bel Abbes

⁴²⁻ S. A: Areski et Cie, Le Messager de l'Ouest, journal de l'arrondissement de Sidi Bel Abbes, Vol. 2, No. 132, 24 mai 1895,

- 2- El Hadi Ali Oukarri
- 3- Mohand Ou Iddir
- 4- Mohamed Amokrane
- 5- Mohand Said Abdoun⁴³

Arezki L'Bachir est le dernier à être guillotiné, après avoir opposé une résistance inouïe⁴⁴.

La presse réagit immédiatement, elle n'a surtout pas besoin de subterfuges pour défendre le colonat qui la finance, la dirige et façonne l'opinion publique européenne établie en Algérie. Elle véhicule et souligne, à grands titres, de manière simple et souvent arrogante les idées coloniales.

Conclusion:

Même la presse du 20^{éme} siècle n'a pas cessé de rappeler le L'Bachir. d'Alger fait 1'Echo du 1923 rapportait: «Notre paisible Kabylie qui vient d'être débarrassé d'un redoutable bandit qui terrorisait les douars de la C^{ne} mixte d'Azazga et de la région.

Depuis les terribles et nombreux exploits de la bande Arezki el Bachir, dont nos vieux colons se souviennent surement, la sécurité semblait régner...»⁴⁵.

Tous ces écrits rapportés, marquent inexorablement d'un côté l'acharnement de l'administration coloniale à vouloir déchoir et rétrograder ces hommes d'honneur, mais surtout son inquiétude et sa détresse face à ces justiciers. Les journaux sont restés dans l'étroite dépendance de la communauté européenne, usant de leur habitude pour attaquer le peuple.

Ils représentaient l'une des armes les plus influentes utilisées dans la formulation de l'opinion publique, traduit sincèrement la vision coloniale envers l'algérien et a tenté de supprimer ces faits historiques et de détourner l'attention des aspects fondamentaux vers les aspects marginaux qui suivent la perception du colonialisme et servent son idéologie.

Numéro: 4975 23 mars 1923.

^{43 -}S.A: L'exécution d'Areski à Azazga: Six têtes sous la guillotine, Réveil Bônois, Ed S.N Constantine, Sixième année, No. 1080, 14 mai 1895.

^{44 -} Adli Younes : Op. cit, p. 174

^{45 -} S. A : La Kabylie Armée : L'Echo d'Alger, le journal républicain du matin,

Hocine l'hadi Mezhoura épse Salhi

La liste des références bibliographiques :

1- مزيان سعيدي: السياسة الاستعمارية الفرنسية في منطقة القبائل ومواقف السكان منها
(1871-1914)، أطروحة لنيل شهادة الدكتوراه في التاريخ الحديث والمعاصر، جامعة الجزائر، 2008-2008

- 2- Ageron Charles Robert: La France En Kabylie, 1^{ER} Ed, Belles, 2011
- 3- Alain Sainte Marie : Législation foncière et société rurale de la loi du 26 juillet 1873, dans les douars de l'Algérois. Revue étude rurales. Numéro : 57, janvier/mars 1975
- 4- Correspondant: Affaires coloniales, le journal le Temps, Paris, No. 11902, Paris, No. 11902, 23 décembre 1893.
- 5- Dehbia Abrous: Hommes et Femme de Kabylie. Sous la direction de Salem Chaker, Tome 1, Edisud, 2001.
- 6- Emile Violard: Bandits de Kabylie, Bandits d'honneur kabyles au XIX^e. Liminaire de Abderhmane Rebahi, Alger, Livres, Edition, 2004.
- 7- Guenifissi, Hayet: La représentation des bandits d'honneur dans l'imaginaire social kabyle, Revue d'histoire méditerranéenne, Vol.3, No.2, décembre 2021.
- 8- La Kabylie Armée: L'Echo d'Alger, le journal républicain du matin, Numéro: 4975 23 mars 1923.
- 9- M.M. Geiser et Madon: Comité l'hivernage Algérien, Alger, Reine des stations hivernales. Algérie (1830-1962), Éditeur : Impr. de Farnier et Chauvette (Nancy.
- 10- Malik Bellil: Hors-la-loi et bandits d'honneur kabyles au XIXe siècle, Kabylie Universel. Com. 06 novembre 2013, <u>www.kabylieuniversel.com</u> consulté le 10 juillet 2022.
- 11- Morinaud. E: Justice Recompose, Le Républicain de Constantine, , Paraissant tout les jours excepté le dimanche. Ed. Constantine, S. N, Vol. 6, Nº. 4434, 30 décembre 1899.
- 12- Planier Autonin: Le Banditisme rural en Algérie a la période coloniale 1871-1920, thèse de doctorat, Paris 1, Panthéon Sorbonne, 2020.
- 13- S. A: Affaire Arezki: Audience du 26 janvier 1895 –condamnation à mort-: Le le Progrès, paraissant le mercredi et N°: 70 le 30 janvier 1895.
- 14- S. A : Areski el Bachir: les exploits d'un Fra-Dia-volo Algérien, le journal le Matin. No. 3575, dernier télégramme de la nuit, 16 décembre 1893.
- 15- S. A : Areski et Cie, Le Messager de l'Ouest, journal de l'arrondissement de Sidi Bel Abbes, Vol. 2, No. 132, 24 mai 1895.
- 16- S. A: Areski, l'Indépendant de Mascara, radical autonomiste, Dixième année, No. 1061, Editeur. S. N (Mascara), 03 février 1895.
- 17- S. A: Conférence de M. Flandin, Le petit Kabyle, journal politique et littéraire. Organe de la défense des intérêts de la Kabylie et des Issers, Douzième année, No. 669, 21 mars 1897.
- 18- S. A : Conférence de M. Flandin : Le progrès de Sidi Bel-Abbes, journal de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès, Éditeur: [s.n.] (Bel-Abbès) 14^{éme} année, N^o. 1198, samedi 13 mars 1897.

- 19- S. A: En KABYLIE, l'Impartial, organe républicain des intérêts de Djidjelli et de la région, [s.n.] (Djidjelli), quatrième année, No. 172, 31 décembre 1893.
- 20- S. A: La Bande Areski: dix condamnations a mort, L'Oued Sahel, journal politique, littéraire, commercial et agricole, Paraissant tous le mercredi et samedi, Bougie, Ed. S. N, neuvième année. N°. 930, 07 février 1895.
- 21- S. A: La bande d'Areski: dix condamnations a mort, le Mathurin, journal hebdomadaire indépendant défendent les intérêts des gens de mer en Algérie, Ed. Alger, Quatrième année, Nº, 1897, 03 février
- 22- S. A: l'Affaire, le Matin, Vol. 12, N°. 3981, 23 janvier 1895.
- 23- S. A: Le procès des Kabyles, La Lanterne, Nº. 6495, 01 février 1895.
- 24- S. A: En Kabylie, Le journal l'impartial (1890-1956) : organe républicain des intérêts de Djidjelli et de la région, N° : 172, dimanche 31 décembre 1893.
- 25- S. A: Le banditisme en Kabylie, Journal des débats politiques et littéraire, paru le, Paris, Vol. 105, N^o : du matin, 25 décembre 1893.
- 26- S. A: le journal la Croix, Paris, Vol, 14, N°: 3254, 17 décembre 1893.
- 27- S. N : Areski El Bachir : Les exploits d'un Fradia –volo Algérien, Matin, Dernier télégramme de la nuit, No. 3575, décembre 1893
- 28- S.A : Arrestation d'Arezki, Gazette algérienne, Lamponti, Imprimerie Léon, Bône, Nº : 102, 27 décembre 1893.
- 29- S.A: L'exécution d'Areski à Azazga: Six têtes sous la guillotine, Réveil Bônois, Ed S.N Constantine, Sixième année, No. 1080, 14 mai 1895.
- 30- Sainte-Marie, Alain : Réflexion sur le banditisme en Algérie à la fin du 19eme siècle (A propos de la grande Kabylie (1890-1895), Recherches régionales, Vol. 23, N°. 4.
- 31- Settar Ouatmani : Arezki l'Bachir un Bandit d'honneur en Kabylie au XIXe siècle, Revue des mondes musulmans et de la méditerranée. France, 2014
- 32- Sylvestre. J : Le banditisme en Kabylie, La Virgie algérienne, journal des intérêts coloniaux politique et quotidien (puis Journal politique quotidien), Alger (S. N), N°. 5285, 06 juin 1894.
- 33- Younes Adli: Arezki L'Bachir, Histoire d'honneur. Ed, Hasnaoui 2001.